



REGLEMENT INTERIEUR DU CHATEAU DE CHAUSSY

LOCATION GITES

Pour faciliter votre séjour, nous mettons à votre disposition notre règlement intérieur. La signature du contrat de location vous engage sur les conditions générales de ventes et sur le règlement intérieur du Château de Chaussy - Village de Gîtes.

ARRIVEE

- Les accueils se déroulent de 16h à 20h.
- Un état des lieux sera effectué.
- Les clés de votre hébergement vous seront remises.
- Une caution vous sera demandée. Celle-ci vous sera restituée le jour de votre départ, ou par courrier les jours suivant, déduction faite des éventuels dégâts ou frais de ménage.
Le montant de la caution varie en fonction des gîtes (de 250 à 500 euros)

UTILISATION DES LIEUX :

- Le Château de Chaussy est un lieu familial et convivial. Il appartient au locataire et à ses hôtes de jouir du bien loué en bon père de famille/bonne mère de famille.
- Le Locataire devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination.
- Le nombre de personnes présentes doit respecter le nombre de personnes établies dans le contrat de location.
- En cas de conflit et ou de plainte, le propriétaire se réserve le droit d'exclure du gîte les éléments perturbateurs.



MUSIQUE :

- Musique interdite à l'extérieur (piscine, terrasses des gîtes, aire de jeu, etc...)

PARKING :

- Respecter la place de parking qui vous ait attribuée.
- Cyclomoteur interdit dans l'enceinte du Château.

GITES :

- Interdiction de fumer à l'intérieur des gîtes.
- Il est interdit de déplacer le mobilier intérieur à l'extérieur.
- Ne pas mélanger la vaisselle et les outils de cuisine entre les différents gîtes
- En cas de sinistre, les conséquences pénales et civiles seraient de la seule responsabilité du locataire.

ESPACES RESERVES AU SOMMEIL :

- Aucun couchage n'est autorisé en dehors des espaces dédiés au sommeil.
- Il est formellement interdit d'installer tout couchage supplémentaire dans les gîtes.
- Le camping est interdit dans le domaine.

SANITAIRES

- Hormis le papier hygiénique, rien d'autre ne doit être jeté dans la cuvette des WC.
- Dans le cas d'un blocage des pompes de la station de relevage du système d'assainissement, dû à la malveillance, la responsabilité du locataire pourra être engagée.



ANIMAUX :

- Seuls les chiens peuvent être acceptés dans les gîtes après accord de la direction
- Les animaux des visiteurs sont strictement interdits.
- Un supplément de 30 euros par séjour sera demandé pour l'accueil d'un animal de compagnie.
- Dans les parties communes, les chiens doivent être tenus en laisse.
- Les déjections devront être ramassées.

BARBECUE, PLANCHA & GRILL

- Hors-mis arrêté préfectoral en vigueur , les barbecues sont autorisés en dehors des parties carrelées des terrasses .
- Nous disposons d'un service de location pour les barbecues (charbon), information à l'accueil.

PISCINE :

- La piscine est autorisée uniquement aux locataires du Château de Chaussy et elle est strictement interdite aux visiteurs.
- Respecter les horaires d'ouverte de la piscine.
- Le portail doit être tenu fermé pour la sécurité des plus petits.
- Retirer ses chaussures avant le pédiluve.
- La consommation de boisson (hormis bouteille d'eau) et de nourriture est STRICTEMENT INTERDITE.
- Les contenants pouvant se casser sont strictement interdits.
- Interdiction de fumer.
- Interdiction de mettre de la musique
- Interdiction de courir ou sauter.



- Veillez à ne rien jeter dans la piscine (cailloux, feuillages...).
- Piscine non surveillée, les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents ou responsable légal majeur.

SALLE COMMUNE ET ESPACES JEUX

Ils sont ouverts de 8 h00 à 23 h00, il est important de respecter leurs fonctions, d'éteindre les lumières, la télé, fermer portes et fenêtres après utilisation.

MINI FERME :

- Interdiction de nourrir les animaux.
- Interdiction de rentrer dans les enclos.
- Ne pas effrayer les animaux, mais une caresse amicale sera appréciée de tous.

FIN DE SEJOUR :

- Au plus tard, la veille de votre départ, veuillez nous informer de votre horaire de départ.
- Les départs sont possibles jusqu'à 10h00
- Un état de lieu sera effectué lors de la restitution des clefs.
- La caution vous sera restituée le jour de votre départ, ou par courrier les jours suivant, déduction faite des éventuels dégâts ou frais de ménage

Avant de partir, nous vous remercions par avance de bien vouloir :

- Restaurer le logement dans l'état de propreté dans lequel vous l'avez trouvé à votre arrivée.
- Vider les poubelles
- Vider le lave-vaisselle



- Mettre les draps usagés en bout de lit
- Mettre les serviettes utilisées dans la salle d'eau
- Remettre le mobilier à sa place
- Remettre la vaisselle selon l'inventaire du logement
- Signaler tout manquant ou casse.

Si vous avez souscrit au forfait ménage il vous sera demandé de :

- Vider les poubelles
- Vider le lave-vaisselle
- Mettre les draps usagés en bout de lit
- Mettre les serviettes utilisées dans la salle d'eau
- Remettre le mobilier à sa place
- Remettre la vaisselle selon l'inventaire du logement
- Signaler tout manquant ou casse.

MERCI D'AVANCE POUR VOTRE PARTICIPATION ET BON SEJOUR

Je soussigné M, Mme,désigné(e)
locataire, reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du gîte et l'accepte.

Date et signature avec la mention manuscrite « lu et approuvé »

